



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

### AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ

QUE le conseil municipal a adopté le Règlement suivant lors de l'assemblée régulière tenue le 21 mars 2017 :

**« Règlement numéro 11290-2017 décrétant un emprunt de 4 010 000 \$  
concernant la reconstruction du poste de pompage principal d'eaux  
usées »**

QUE ledit Règlement a reçu toutes les approbations requises et entrera en vigueur selon la Loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 22 juin 2016.

Jacques Arsenault  
Greffier